

42 présents à la réunion sous la Présidence de Vincent Soetemont (DGRH).

Les OS présentes : FSU/UNSA/SNE/CGT/CFDT/SNALC/FNEC FP-FO

La délégation de la FNEC FP-FO a lu la déclaration liminaire. Toutes les revendications ont été portées avec les exemples précis de terrain que les syndicats départementaux nous ont fait remonter.

Alors que le ministère a introduit ce comité en se félicitant des avancées significatives sur la question des AESH, FO a opposé la réalité du terrain : augmentation de la mutualisation qui dégrade les conditions de travail pour les personnels, mais aussi diminution importante du nombre d'heures pour les élèves, changement d'affectation du jour au lendemain, retards de paiement... Rien n'est fait pour mettre fin à la précarité que vivent les personnels de l'Education nationale !

Circulaire du 9 juin 2019 : seule FO en demande l'abandon !

Seule FO a réaffirmé la demande d'abrogation de la circulaire de juin 2019, de la Loi Blanquer dite «école de la confiance» à l'origine de la désastreuse mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement localisés).

La circulaire facilite le licenciement. Ainsi, un des motifs de licenciement inscrit au 2-9 de la circulaire est **«le refus par l'agent d'une modification d'un élément substantiel du contrat».**

Cette phrase a des conséquences énormes sur les AESH qui ne peuvent refuser les «propositions» de l'administration, et sont utilisés comme des pions, avec des changements de leur affectation du jour au lendemain.

Des AESH nous font remonter qu'ils ont dû accepter des changements d'affectation et perdent de l'argent parce qu'ils interviennent sur plusieurs établissements sans bénéficier de frais de déplacement.

FO a aussi donné l'exemple d'une collègue à qui l'on a imposé un changement d'une demi-heure dans son emploi du temps avec des conséquences importantes sur son budget : frais supplémentaires de cantine, de garderie, de péri-scolaire pour ses enfants !

La circulaire, dont tous les syndicats demandent l'application sauf FO, permettrait-elle de régler le problème des temps incomplets et des faibles quotités horaires ?

FO porte le dossier du Tarn pour expliquer que c'est tout le contraire.

Dans le 81, le DASEN, qui applique strictement la circulaire, va diminuer le temps de travail de 64 AESH qui passeront d'un temps complet 100% à un temps incomplet (79%), avec la baisse de salaire afférente.

FO a défendu en détail ce dossier, et le ministère s'est engagé à intervenir auprès des services académiques du 81 pour trouver une solution. FO suivra de près.

.../...

Temps de travail

Dans le second degré, il n'y a aucune harmonisation puisque des AESH ont des « trous » dans leurs emplois du temps qui, selon l'établissement, sont comptés dans le temps de travail ou pas. **FO demande bien entendu que le ministère intervienne auprès des académies pour que ces heures soient comptées pour tous les AESH.**

D'autres AESH n'ont pas de pause, même pour manger et enchaînent plus de 6h de travail. L'article l3121-33 du code du travail précise pourtant *« Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes. »*

Rémunération / Salaires / Remboursement frais de déplacement, frais de repas

FO demande que le versement de l'indemnité compensatoire de la hausse de la CSG soit immédiat.

Le ministère va se rapprocher des services pour que cela soit effectif.

FO revendique un temps plein de 100% à 24h devant élèves.

FO a exigé qu'il n'y ait plus de « retards » de paiement de salaires au mois de septembre (situation qui s'est généralisée depuis 2 ans). Des AESH nous ont fait remonter que cela a eu des conséquences importantes : refus d'autorisation de découvert par les banques notamment.

Grille indiciaire des AESH : FO est intervenue pour signaler que, dans certains départements, l'indice de rémunération (qui passe de 325 à 329 pour l'échelon 1) n'est toujours pas mis à jour. Le ministère a semblé découvrir ce problème.

La sous-directrice des rémunérations va intervenir auprès des départements cités.

Enfin, malgré l'existence d'un tableau indicatif de déroulé de carrière, il n'y a toujours pas d'évolution de salaire pour certains AESH.

Frais de repas / Frais de déplacement : si FO a rappelé qu'il y avait des problèmes de façon générale, la réunion n'a pas permis d'aller discuter en détail de ces deux questions.

Conséquences de la mise en place des PIAL, dans la loi «école de la confiance» de Blanquer

Alors qu'à partir du printemps 2019, la contestation a été historique, avec une intersyndicale très large (FSU, SUD, CGT, FO et parfois l'UNSA), FO a été la seule organisation à rappeler sa revendication d'abrogation de cette loi.

Les PIAL c'est l'augmentation de la mutualisation, et un recul pour le droit des AESH. Pour exemple, dans certains départements, les AESH ne sont pas affectés sur une école, mais sur une circonscription.

FO a demandé au ministère que cela ne puisse plus se faire.

D'autre part, des AESH ont fait remonter que l'administration leur demandait de ne pas communiquer aux familles le nombre d'heures effectuées auprès des élèves... pour cacher la diminution des heures d'accompagnement par élève entraînée par la multiplication du nombre d'élèves pris en charge par chaque AESH en cours d'année !

Le ministère est resté muet sur cette interpellation.

Enfin, FO a dénoncé le fait que, dans la circulaire, les 24H étaient prises en exemple et devenaient une norme pour le calcul du temps de travail. Ce qui est confirmé par les documents du ministère lui-même : 49 % des AESH (50 000 en France) ont un contrat avec une quotité de service de 61%, soit 24h...

Statut / Contrat : FO demande leur intégration dans un corps de la Fonction publique

ATTENTION : le ministère ne s'engage pas sur la création d'un véritable statut mais ne ferme pas la porte à cette revendication.

La FNEC FP-FO, avec ses syndicats, doit être pleinement dans cette bataille auprès des AESH pour que cela aboutisse enfin ! C'est pour cela qu'il est extrêmement urgent et important de les réunir, de discuter, de les syndiquer, de leur proposer les stages, les formations et de pouvoir les intégrer dans nos instances.

FO a signalé que des AESH travaillent aujourd'hui sans contrat de travail, ce qui est totalement illégal.

Aucune réponse du ministère là-dessus.

Bilan Social

Un bilan social exhaustif des AESH a été présenté. Le ministère doit transférer les documents aux OS. Pour FO, ces documents, dont l'intérêt est limité, mettent seulement en évidence que les AESH ne sont pas assez payés.

Le nombre et les motifs de licenciements ainsi que le nombre de non-renouvellements de contrats n'y apparaissent pas.

Formation

La FNEC FP-FO dénonce la prétendue formation des AESH. Les 60h ne correspondent pas aux demandes des AESH d'autant plus qu'elles sont imposées hors du temps de travail, en établissement. FO a demandé que le ministère le note.

Des formations AESH-PE sont apparemment en cours de construction.

Ce n'est pas une revendication portée par FO : cette formation ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Non-respect du principe de subrogation

Cette revendication fait suite à des remontées de collègues qui reçoivent les indemnités journalières de sécurité sociale versées par la MGEN en tant que caisse primaire d'assurance maladie, en même temps que leur salaire, lorsqu'ils sont en arrêt maladie. Ces erreurs de l'administration ont des conséquences : obligation de rembourser des trop-perçus, changements de tranche au niveau des impôts. **Encore des manques et des erreurs de l'administration qui ont des conséquences importantes !**

Si la délégation FO n'a pas obtenu des réponses précises à toutes les revendications portées, le ministère a pris des engagements sur certains dossiers. FO suivra de près les réponses apportées. Enfin, si au début de la réunion, le ministère expliquait que les choses avançaient positivement, et qu'il fallait juste laisser du temps, FO a expliqué, que derrière les dossiers, il y avait des personnels précaires qui attendent des réponses immédiates et urgentes.

La FNEC FP-FO, avec ses syndicats, continuera de porter à tous les niveaux possibles les revendications des AESH.

« Un vrai salaire, un vrai statut ! »